

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 10 septembre 2016 à 10 h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Neal Rankin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Peter Richardson

Étaient absents : Messieurs les conseillers Charles de Broin et Jean Cloutier.

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 15 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2016-09-081 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes).
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2016.
5. Ratification des paiements exécutés pendant la période du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion :
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Règlement 2016-04
 - 10.2. Règlement 2016-05
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Stationnement lac Bibitte – adjudication de contrat
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2016.
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –

- 12.2.1 C.C.U. 2016-08-044 - Modification aux plans, demande de rénovation au bâtiment accessoire (cabine pour dormir), propriétaire du lot 5 011 393 du cadastre du Québec, – Zone Va-2 (M. Beaudoin
- 12.2.2 C.C.U. 2016-07-038 Demande d'un certificat d'autorisation d'un aménagement paysager (installation d'une barrière) par les propriétaires des lots 5 011 359, 5 845 750, 5 845 751 (M. Prince et als.);
- 12.2.3 Demande de construction d'un bâtiment accessoire (remise), (M. Elliott et Madame Michalk) propriétaires du lot 5 011 385 du cadastre du Québec, – Zone Va-2;
- 13. Correspondance – *aucune*
- 14. Affaires nouvelles - *aucune*
- 15. Période d'intervention des membres du conseil;
- 16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
- 17. Clôture et levée de la séance

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2016-09-082 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2016.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2016 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Madame la conseillère Louise Royer

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2016; et,
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 août 2016 soit, et il est par les présentes ratifié et adopté, tel que soumis

5. Résolution 2016-09-083 - Ratification du journal de décaissement

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 août 2016 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 27 734,31 \$.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

6. . Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2016-09-084 – Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 12 septembre 2016, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion : *Aucun*

10. Adoption de règlements :

10.1 Résolution 2016-09-085 - Adoption du règlement 2016-04 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement 2016-04 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, soit et est adopté; et

10.2.-Résolution 2016-09-086 - Règlement 2016-05 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement 2016-05 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord – soit et est adopté.

11.- Projets de résolution :

11.1 Résolution 2016-09-087 - Stationnement du lac Bibitte – adjudication de contrat

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit aménagé un stationnement sur son terrain servant de marina du lac-Bibitte;

CONSIDÉRANT le consentement de PLTN, en sa qualité de gestionnaire de la marina;

CONSIDÉRANT la proposition de Paysagistes Northland Inc. de réaliser les travaux requis pour la somme de 4 520 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cet entrepreneur est déjà retenu pour exécuter d'autres travaux au même endroit;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat d'aménagement d'un stationnement à la Marina du Lac Bibitte devant servir aux usagers du sentier pédestre à la firme Paysagistes Northland Inc. pour la somme de 4 520 \$ plus les taxes applicables à même le fonds de parcs; et,

AUTORISER le Maire et le directeur général à émettre le paiement du coût de ces travaux une fois réalisés.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

12. Rapport des comités

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 août 2016.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme

12.2.1 Résolution 2016-09-088 - C.C.U. 2016-08-044 - Modification aux plans, demande de rénovation au bâtiment accessoire (cabine pour dormir), propriétaire du lot 5 011 393 du cadastre du Québec, – Zone Va-2 (M. Beaudoin).

CONSIDÉRANT la demande de rénovation du bâtiment accessoire et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ACCEPTER la modification et d'autoriser l'émission des permis requis pour la réalisation du projet.

12.2.2 Résolution 2016-09-089 C.C.U. 2016-07-038 Demande d'un certificat d'autorisation d'un aménagement paysager (installation d'une barrière) par les propriétaires des lots 5 011 359, 5 845 750, 5 845 751 (M. Prince et als.);

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation pour un aménagement paysager consistant à installer un portail-barrière à l'entrée de l'allée Antonio-Barrette, et l'ensemble des documents produits au soutien de cette demande;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT tous les motifs énumérés à la résolution 2016-07-038 du CCU laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour tous les motifs énoncés à la résolution CCU portant le numéro 2016-07-038 il y a lieu d'accepter le projet tel que soumis sujet aux conditions mentionnées à ladite proposition et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre les permis requis pour la réalisation de ce projet lorsque les conditions.

12.2.3 Résolution 2016-09-090 - C.C.U. 2016-07-036- Demande de construction d'un bâtiment accessoire (remise), (M. Elliott et Madame Michalk) propriétaires du lot 5 011 385 du cadastre du Québec, – Zone Va-2;

CONSIDÉRANT la demande de permis d'un bâtiment accessoire et de tous les documents déposés;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par le comité consultatif urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet rencontre les normes relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment accessoire (remise) aura le même fini extérieur que la résidence principale;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à sa résolution 2016-07-036

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

DE RECOMMANDER au conseil municipal d'approuver la demande d'un permis de construction pour un bâtiment accessoire (remise) déposée par les propriétaires du lot 5 011 385 à la condition suivante :

QUE le propriétaire utilise l'entrée privée existante car un maximum d'une entrée privée d'accès à la rue par terrain est autorisée selon le règlement 2013-003 relatif au zonage, point 5.14.1.

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d'intervention des membres du conseil

16. Période de questions d'ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Clôture et levée de la séance

Résolution 2016-09-091 Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Madame la conseillère Louise Royer
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 10 h 51.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier